



Nom de famille, ressortissant étranger

Par **Jonirique**, le **10/08/2015** à **20:01**

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous demande pardon si la question a déjà été posée. Je vous explique ma situation, je suis une femme étrangère mariée à un homme français. Dans ma carte de séjour figurent deux noms de famille, le mien et celui de mon époux. J'aimerais bien, pour des raisons pratiques et personnelles, garder que mon nom patronymique.

Je me suis renseignée auprès de la Préfecture et ils m'ont dit que cela n'est pas possible puisque j'ai la carte de séjour car je suis mariée à un homme français, de ce fait son nom doit y figurer.

Je voulais savoir si c'est vraiment comme cela (vu que la dame n'avait pas l'air très convaincue) et aussi si cela va de même dans le cas d'un homme (pure curiosité) ?

Merci beaucoup pour le temps que vous m'avez accordé ainsi que pour votre disponibilité.

P.S : Je m'excuse au cas où il y aurait des fautes d'orthographe.

Cordialement.

Par **labakouya**, le **11/08/2015** à **10:53**

Bonjour Jonirique

Je pense bien que c'est comme cela.

Lorsque je me suis marié les semaines qui ont suivi tous les documents administratifs de mon épouse portaient mon nom de famille suivi de son prénom.
Cordialement